

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2025

Sous la présidence de Madame Hélène CONSTANS, Maire,
Présents : ARGENTIER Mathieu – BEZAMAT Caroline - CALMES Stéphan - CONSTANS Hélène – DELMAS Michel - ISSERTE METGE Delphine - JUERY Thomas - LAGRIFFOUL Jérôme – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves - PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien –TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre
Absents excusés : BRESSOLIS GINESTY Evelyne (pouvoir à Hélène CONSTANS) – BREFUEL Jean-Marie (Pouvoir à Pierre-Yves MIQUET) - FORMENTIN CALMELS Cécile (pouvoir à Ingrid PEYRAC) - POSSEME Sandrine (pouvoir à Caroline BEZAMAT) - SVEC Cindy (pouvoir à Sébastien PICARD)

Ordre du jour :

- Délibération pour nommer un secrétaire de séance
- Compte rendu des décisions du maire
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2025
- Délibération pour procéder au remboursement d'achats effectués par Madame le Maire
- Délibération pour valider une décision modificative sur le budget principal afin de verser le solde de l'aide pour la restauration de la vieille église de Coussergues à l'Association De Prionde à la Serre
- Délibération pour prendre la décision quant à la vente d'une impasse à Maymac
- Délibération pour valider la prise en charge de la participation financière des périodes de formation en milieu professionnel d'un élève du DITEP de Grèzes
- Délibération pour valider le choix de l'entreprise à la suite de la consultation pour le curage des stations d'épuration et l'épandage des boues
- Délibération en vue de lancer la phase de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal.
- Questions et informations diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Thomas JUERY

Vote à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025

Vote : 13 voix Pour et 6 abstentions (Caroline BEZAMAT – Delphine ISSERTE METGE – Jérôme LAGRIFFOUL – Sébastien PICARD – Sandrine POSSEME - Cindy SVEC)

Débats :

Monsieur Sébastien PICARD précise qu'il n'était pas à la dernière réunion et revient sur les propos tenus à son égard par Madame Edwige TESTOR lors de la réunion précédente qui pour lui avaient été mal retranscrits.

Madame Edwige TESTOR confirme qu'il s'agit d'un problème de retranscription et ne revient pas sur les propos qui avaient été dits.

Compte rendu des décisions du maire :

Madame le Maire fait part des décisions prises à savoir la signature de devis :

- EBF SOLUTIONS : sanitaire Palmas pour un montant de 3 072.00 € TTC
- ELECTR'EAU : débitmètre STEP Palmas pour un montant de 3 133.56 € TTC
- ASTURIENNE : Gouttière hangar communal Cruéjoul pour un montant de 572.00 € TTC
- CMA : lève palette pour un montant de 978 € TTC

Délibération pour procéder au remboursement d'achats effectués par Madame le Maire

Madame le Maire informe qu'elle a été amené à régler directement un achat de 3 ballons pour chaque école pour un montant de 69.94 € et qu'elle a dû faire faire, dans l'urgence, des doubles de clefs pour les écoles pour un montant de 72 € 20.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de procéder au remboursement, conformément aux justificatifs, d'un montant de 142.14 euros à Madame le Maire.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider une décision modificative sur le budget principal afin de verser le solde de l'aide pour la restauration de la vieille église de Coussergues à l'Association De Prionde à la Serre

Madame le Maire rappelle qu'une aide, accordée par la Fondation « La Sauvegarde de l'Art Français », d'un montant de 3 500 € avait été perçue par la commune pour la restauration de la Vieille église de Coussergues. La commune a réglé les factures de taille de pierres pour le dallage et il reste un reliquat d'un montant de 657 €. Il est proposé d'attribuer une subvention de 657 € à l'association qui poursuit les travaux. Ce montant n'étant pas inscrit au budget primitif, il convient de prendre une délibération pour valider cette attribution et la décision modificative qui en résulte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte cette proposition

- Autorise le transfert de crédits comme suit :

Dépenses fonctionnement : compte 60632 - chapitre 011 – 657 €

Dépenses fonctionnement compte 65748 - chapitre 65 + 657 €

Vote à l'unanimité

Délibération pour prendre la décision quant à la vente d'une impasse à Maymac au propriétaire de la parcelle sise section D n°392

Madame le Maire rappelle que ce dossier avait été évoqué lors de la réunion précédente à la suite d'une rencontre avec Monsieur Didier FUMEL qui souhaitait signaler que la voie d'accès à sa propriété était en mauvais état et se porter acquéreur de cette impasse au droit de sa propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- est favorable à l'éventuel déclassement et à la vente d'une impasse à Maymac,

- décide d'appliquer le tarif fixé par délibération du 25 avril 2024 pour les délaissés de voirie soit 29 € le m².

- demande à Madame le Maire d'informer le propriétaire riverain et de reporter la délibération de déclassement et d'aliénation après validation de celui-ci.

Vote : Favorable à la vente au prix de 29 € le m² : 10 (Jean-Marie BREFUEL - Stéphane CALMES - Michel DELMAS – Cécile FORMENTIN CALMELS – Thomas JUERY - Jérôme LAGRIFFOUL – Ingrid PEYRAC – Sébastien PICARD - Cindy SVEC – Edwige TESTOR) – Favorable pour fixer le prix du m² à 2 € : 1 (Mathieu ARGENTIER) – Absentions : 8 (Caroline BEZAMAT – Evelyne BRESSOLIS GINESTY - Hélène CONSTANS – Delphine ISSERTE METGE - Jérôme LEMOUZY – Pierre-Yves MIQUET - Sandrine POSSEME – Pierre TOURRETTE)

Débats :

Madame le Maire sollicite l'avis de Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL, absent lors de la première discussion.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL répond qu'il n'a pas d'avis particulier, que c'est un chemin qui ne dessert que Monsieur FUMEL et qu'il ne voit pas d'objection à le lui vendre.

Madame le Maire et Monsieur Mathieu ARGENTIER précisent qu'il est nécessaire de le regoudronner ou de le remettre en état pour une seule personne.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL demande quelles sont les parcelles qui lui appartiennent.

Madame le Maire informe qu'en partant de la jardinière construite en bord de voie, la surface est d'environ 120 m².

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL souhaite savoir si le voisin du dessus à un accès par cette voie.

Madame le Maire confirme que cette impasse ne dessert que sa propriété.

Madame Ingrid PEYRAC demande à quel prix.

Madame le Maire rappelle que l'idée est de lui faire une proposition de prix. La voie devra être déclassée du domaine public pour être vendue.

Monsieur Sébastien PICARD demande comment le voisin pourra entretenir son mur.

Madame le Maire précise qu'il y a toujours un droit d'échelle.

Madame le Maire rappelle les prix établis par délibération pour les délaissés de voies et les terrains agricoles et rappelle que si la commune n'est pas d'accord l'impasse restera dans le domaine public. Elle rappelle également qu'il ne faut pas créer de précédent.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET informe qu'il a consulté les domaines. Il précise que c'est le service d'Albi qui gère les dossiers de l'Aveyron mais qu'ils ne se déplacent pas pour ce type de bien. Par téléphone, les domaines évaluaient à 1 ou 2 € le m² avec un prix de 500 € maximum.

Monsieur Sébastien PICARD demande si ça appartient aux domaines.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit juste d'une estimation et elle reprend la délibération du 25/04/2024 fixant le tarif à 29 € pour la vente des délaissés de voirie et à 2 €/m² pour les portions de chemin rural. Elle interroge sur le classement de cette voie.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL rappelle que la commune avait déjà fixé un tarif et qu'il est difficile de justifier un prix différent par rapport aux ventes déjà réalisées.

Monsieur Sébastien PICARD s'interroge sur ce que cela peut apporter à cette personne ; y a-t-il un embellissement de sa propriété.

Madame le Maire pense que de fait il retirerait l'entretien à la Mairie et précise qu'il n'achètera pas pour un montant avoisinant les 3480 € et que la voie restera un chemin d'accès dans le domaine public. Un re goudronnage de l'impasse serait dans cet ordre de prix.

Monsieur Michel DELMAS pense que pour embellir sa maison, il peut aussi faire tomber le mur et agrandir le jardin.

Monsieur Mathieu ARGENTIER précise que Mr Fumel a découvert que c'était une voie communale lorsqu'il s'est renseigné pour le goudronner.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL rappelle qu'il ne faut pas créer de précédent.

Madame le Maire rappelle que ce n'est pas une résidence principale.

Madame Delphine ISSERTE METE pense que la cession pourrait « enlever une épine du pied » à la commune.

Monsieur Sébastien PICARD pense que si on ne fait pas attention, la mairie va avoir d'autres propositions pour des acquisitions de ce type.

Après le vote Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL fait remarquer qu'il ne comprend pas pourquoi il y a un vote alors que la vente d'un délaissé était déjà fixé par délibération à 29 €. Pour lui, le vote sur le prix était inutile.

Madame Hélène CONSTANS et Monsieur Mathieu ARGENTIER précisent que le montant serait de 3500 € et qu'il n'achètera pas à ce tarif.

Madame Hélène CONSTANS pense qu'il va revenir à la charge régulièrement pour l'entretien.

Monsieur Sébastien PICARD pense « qu'il nous tient »

Délibération pour valider la prise en charge de la participation financière des périodes de formation en milieu professionnel d'un élève du DITEP de Grèzes

Madame le Maire rappelle que la commune a accueilli ponctuellement au service technique un stagiaire du DITEP de Grèzes. Le centre de formation a sollicité la commune pour poursuivre la formation en milieu professionnel de cet élève de manière régulière durant l'année scolaire 2025/2026. Le stagiaire serait présent 6 jours par mois selon un planning établi sur 10 mois. Il pourrait prétendre à une gratification à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois entamé. Le montant de la rémunération horaire minimale est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 4.35 € par heure de stage à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce montant peut évoluer en 2026. Elle précise qu'une convention relative à l'organisation est établie entre la commune et le DITEP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide l'accueil de ce stagiaire du mois de septembre 2025 au mois de juin 2026.
- Accepte la prise en charge de la gratification
- Autorise Madame le Maire à signer la convention

Vote à l'unanimité

Débats :

Madame le Maire informe que Vincent sera son maître de stage. Il pourra effectuer du travail de manutention.

Monsieur Michel DELMAS fait part des travaux réalisés.

Monsieur Sébastien PICARD demande si la mairie fournit les vêtements de travail.

Madame le Maire répond que ce sujet a été évoqué ce jour et qu'elle regarde pour lui fournir l'équipement sachant que le DITEP de Grèzes procure également des tenues.

Madame Edwige TESTOR pense que c'est bien d'aider ces personnes.

Délibération pour valider le choix de l'entreprise à la suite de la consultation pour le curage des stations d'épuration et l'épandage des boues

Monsieur Pierre-Yves MIQUET informe qu'une consultation a été lancée auprès de 5 entreprises pour le curage des STEP de Palmas et Cruéjols. Deux solutions ont été envisagées pour le traitement : un compostage ou un épandage des boues.

Après analyse des offres et en collaboration avec Aveyron Ingénierie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Retient la solution de curage et de compostage des boues
- Valide la proposition de l'entreprise ALLIANCE ENVIRONNEMENT pour un montant de 23 950 €HT.

- Demande à Madame le Maire de mettre en œuvre ce dossier

Vote : 15 voix Pour – 4 abstentions (Delphine ISSERTE METGE – Jérôme LAGRIFFOUL – Sébastien PICARD – Cindy SVEC)

Débats :

Monsieur Pierre-Yves MIQUET rappelle qu'en avril 2024, il a été fait un hydrocurage avec enlèvement racinaire dans les stations de Cruéjols et Palmas.

Il précise qu'il y a deux moyens pour éliminer les boues à savoir l'épandage qui est très réglementé et qui peut se faire uniquement au printemps ou à l'automne ou le compostage qui a un coût plus élevé. Le niveau des boues ayant atteint son maximum à Cruéjols et compte tenu des délais, il est nécessaire d'opter pour le compostage.

Il précise que l'entreprise Alliance Environnement fera le faucardage gratuitement.

Il propose de suivre la proposition d'Aveyron Ingénierie.

Madame Ingrid PEYRAC demande si la commune devra investir à nouveau à l'avenir.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET répond qu'ensuite un simple curage sera effectué.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL demande pourquoi on fait le choix du compostage au lieu de l'épandage et s'étonne que dans le milieu agricole on ne trouve pas des agriculteurs intéressés pour épandre les boues.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET rappelle qu'il y a urgence notamment à Cruéjols et que l'épandage ne pourrait se faire qu'au printemps prochain. De plus un plan d'épandage est nécessaire

Monsieur Mathieu ARGENTIER précise que c'est compliqué pour la PAC.

Madame le Maire précise que c'est très contraignant pour les agriculteurs. A Coussergues, il y a un seul agriculteur qui accepte et plus personne ne veut des déchets.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL trouve que c'est dommage, qu'il y a peu de m3 et que le coût du compostage est élevé.

Monsieur Sébastien PICARD demande pourquoi cela coûterait moins cher par la suite.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET explique que dans la mesure où il y a moins de boues, l'hydrocurage se fait beaucoup plus facilement

Monsieur Sébastien PICARD demande qui établit le calendrier.

Madame le Maire précise que la tâche incombe à Aveyron Ingénierie qui dispose d'un service spécialisé.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET informe qu'un agent d'Aveyron Ingénierie passe 2 ou 3 fois par an pour vérifier les stations.

Monsieur Sébastien PICARD demande quel est le coût.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise que ce coût est compris dans le contrat d'Aveyron Ingénierie, qu'il y a une obligation. La police de l'eau passe également pour vérifier les rejets et informe le département.

Il précise que cette année le coût est important pour Cruéjols et Palmas et ensuite il s'élèvera à 3 ou 4 000 € tous les 2 ou 3 ans.

Madame le Maire ajoute que ces travaux n'ont pas été effectués depuis très longtemps.

Madame Ingrid PEYRAC souhaite savoir si la somme de 23 000 € concerne bien les deux stations.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET confirme et précise que la somme était inscrite au budget.

Rapport 8 - Délibération en vue de lancer la phase de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal.

La commune avait mis en œuvre un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal de Montals.

Dans le cadre de l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'autoconsommation collective Photovoltaïque, le SIEDA a établi le dossier pour la partie maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal

- Valide la poursuite du projet afin que le bureau d'études TECSOL lance la phase travaux : cahier des charges, consultation...

Vote à l'unanimité

Débats :

Monsieur Sébastien PICARD revient sur un point qu'il n'a pas compris : il avait été évoqué l'agrandissement du bâtiment pour stocker le matériel.

Madame le Maire répond que le coût était trop élevé.

Madame Edwige TESTOR rappelle que ce point avait été évoqué lors d'une séance du conseil municipal.

Monsieur Sébastien PICARD évoque le matériel stocké sur le parking de la salle et demande pourquoi c'est trop coûteux.

Madame le Maire confirme que le matériel n'est pas à sa place. Elle explique que le hangar projeté devait être très haut et cacherait de plus, une fenêtre de la salle.

Madame Edwige TESTOR ajoute qu'il y avait également un problème de rentabilité.

Madame le Maire ajoute que le projet n'était pas esthétique.

Questions diverses :

- Renouvellement du contrat à durée déterminée d'adjoint technique pour 6 mois avec une rémunération au 6ème échelon du grade (maximum possible). Madame le Maire précise que les élus sont très contents de lui.
- Reprise d'un adjoint technique à mi-temps thérapeutique pour une durée de 3 mois sur le poste cantine, garderie du soir et ménage des écoles. Madame le Maire rappelle qu'il a fallu lui retirer des heures de cantine pour arriver à un mi-temps et précise qu'elle ne travaille donc pas à la cantine le mardi. C'est le jour de sa permanence à la Mairie de Cruéjols et elle va ensuite à la cantine
Monsieur Sébastien PICARD demande pourquoi la durée est de 3 mois et si cela peut évoluer.
Madame Ingrid PEYRAC espère une reprise car les conseillers se sont rendus très disponibles : la mairie a été informé la veille de ses renouvellements d'arrêt de travail et il a fallu être disponible au pied levé.
Madame Hélène CONSTANS précise qu'elle a pu constater au fil des remplacements que la cantine est de qualité.
- Mouvement dans les locations communales : A Cruéjols : location du T4 dans l'ancien presbytère qui était libre depuis plusieurs mois – A Palmas : nouveau locataire dans une maison mitoyenne
- Fibre optique : les interventions pour relier les écoles et mairie de Coussergues et Cruéjols se sont déroulées début septembre. L'impact financier pour la commune est de 3264 € HT.
Madame Hélène CONSTANS précise qu'à ce jour aucune école et mairie n'étaient reliées à la fibre et qu'un point a été fait pour supprimer les lignes téléphoniques inutiles afin de réduire les coûts.
Le quartier des Hauts de Cousserguettes a également été alimenté et les administrés peuvent contacter leurs opérateurs.
Madame le Maire informe qu'un courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres et les administrés peuvent bénéficier de la fibre.
- Monsieur Pierre-Yves MIQUET fait part de l'installation de deux pompes à chaleur dans l'immeuble Mairie et appartement à Palmas. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise AB Energie basée à Séverac d'Aveyron. Un dossier certificat d'économie d'énergie sera déposé. Il informe de l'attribution d'une DETR.
Madame Hélène CONSTANS rappelle que la pose et la maintenance sont réalisés par une entreprise locale.
- Travaux cours d'école et accessibilité de la salle des fêtes de Cruéjols : les travaux se poursuivent et s'achèveront à la fin des vacances de Toussaint.
Madame Ingrid PEYRAC précise qu'il faudra engazonner au printemps.
Madame le Maire remercie Madame Ingrid PEYRAC qui a suivi le chantier quotidiennement.
- Changement des menuiseries de l'ancien presbytère de Coussergues : les travaux de pose sont en cours par l'entreprise SOLEI.
Monsieur Pierre-Yves MIQUET affirme que les volets solaires seront installés avant novembre 2025.
Madame le Maire précise que l'ancien presbytère sera isolé pour l'hiver.
- Groupe de travail pour la mise en sécurité du village de Coussergues : il est proposé de le créer avec les élus qui s'étaient portés volontaires : Mmes Caroline BEZAMAT, Sandrine POSSEME, Mrs Jean-Marie BREFUEL, Pierre-Yves MIQUET et Sébastien PICARD habitants du village ainsi que Mme Cécile FORMENTIN CALMELS, Ingrid PEYRAC et Hélène CONSTANS.

Fin de séance à 21 h 25

Le secrétaire,
Thomas JUERY

Le Maire,
Hélène CONSTANS